Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Limoges		
Catégorie : espaces protégés		Source de la saisine : Etat
Avis n° 2025-32		
Date d'examen en CSRPN : 18/10/2025	CSRPN: Avis sur l'avant-projet de creation de la RNN monts et	

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Limoges, a examiné l'avant-projet de RNN monts et landes serpentinicoles du Limousin en Haute-Vienne, présenté par le CEN N-A, la DREAL N-A et D. Poncet (expert géologue).

Ce projet de réserve concerne trois sites majeurs du site Natura 2000 « Pelouses et landes serpentinicoles du sud Haute-Vienne » :

- Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac, Château-Chervix 124 ha);
- Lande de Saint-Laurent (La Roche l'Abeille 63 ha));
- Lande des Pierres du Mas (La Porcherie 25 ha).

La démarche a été lancée en décembre 2022 par la DREAL N-A avec le CEN N-A comme opérateur du projet. Le projet a fait l'objet de nombreuses expertises (géologie, faune, flore et sociaux-économiques). De nombreux échanges ont également eu lieu avec les acteurs locaux.

Les enjeux environnementaux du site sont :

- La serpentinite, roche métamorphique sombre, formée après une phase magmatique et deux épisodes tectoniques et métamorphiques sur 200 millions d'années. Les trois sites sont recensés à l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) avec une valeur patrimoniale de 38/44. En métropole, aucune réserve n'est consacrée à la conservation de serpentinites;
- La géomorphologie : Modelés de déchaussement et des lapiaz ;
- 13 habitats d'intérêt communautaire dont 8 avec groupements endémiques. 43 % de la future RNN constitue une responsabilité majeure à l'échelle nationale ;
- 29 espèces de flore à responsabilité de conservation modérée à majeure dont 13 protégées majoritairement liées aux rochers de serpentinites et aux pelouses xérophiles;
- 47 espèces faunistiques à responsabilité de conservation modérée à majeure avec des intérêts pour l'avifaune, entomologiques forts et des milieux propices aux reptiles et amphibiens.

D'un point de vue socio-économique, les 3 sites sont concernés par plusieurs activités indispensables avec un impact positif (agriculture, travaux de gestion et suivis scientifiques), des activités compatibles avec la réserve si elles sont encadrées (randonnée et géocaching, manifestations de loisirs, gestion forestière, cueillette, entretien des bords de route et des lignes à haute-tension et des activités à réguler (apiculture, chasse et pêche).

Le CSRPN note la qualité des documents transmis. Des améliorations seraient pertinentes :

- mettre en avant l'aspect serpentinicole et les aspects spécifiques liés aux sols, à la faune, à la flore et aux habitats;
- ajouter le terme « végétation zonale » et expliquer l'aspect remarquable de ces communautés végétales. Cela se traduira directement sur le niveau de patrimonialité;
- revoir les catégories d'habitats : strictement serpentinicoles, non strictement serpentinicoles (2 groupes) et les autres habitats ; pour faire le lien avec l'enjeu géologique ;
- rajouter le degré de rareté des taxons disponible pour la plupart des groupes;
- affiner le classement des niveaux de responsabilité pour la flore avec la responsabilité biogéographique à l'échelle française ;
- changer le terme de « métaux lourds » par « éléments métalliques » pour les sols et prévoir dans le plan de gestion des éléments sur le caractère assimilble ou pas de ces éléments métalliques par les végétaux.

Le CSRPN précise que les enjeux justifient pleinement la création d'une RNN sur ces 3 sites et que les limites géographiques proposées sont adaquates. Les prévisions de gestion et de gouvernance paraissent aussi cohérents.

Ainsi, le CSRPN N-A formule à l'unanimité, un avis favorable sur l'avant-projet de création de la RNN monts et landes serpentinicoles du Limousin (87) avec les recommandations formulées ci-dessus.

Le 18 octobre 2025 Le Président du CSRPN N-A